Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Pays des Sorgues Monts de Vaucluse s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ.

---0000000---

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs AGOGUÉ-FERNAILLON, BAFFONI, BAYON DE NOYER, BELLET, CANGELOSI, CLARETON, COURBET, ETIENNE Monique, GAY, GERMAIN, GONZALVEZ, LECLERC, LEGARS-LAVAURE, MERIGAUD, MEYNARD, MOLLAND, OUDARD, PASTOR, PELISSIER, PHILIP, RAVET, ROUX, ROYER, SERRE, SUAU, TROUILLER.

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR: Mesdames et Messieurs ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD (pouvoir à M. BAYON DE NOYER), AUBERT (pouvoir à Mme SUAU), AYME-ALLEMAND (pouvoir à Mme ETIENNE), BENINCASA (pouvoir à Mme LEGARS-LAVAURE), BIHEL (pouvoir à M. ROYER), CHABAUD-GEVA (pouvoir à M. TROUILLER), CHAMBARLHAC (pouvoir à M. MOLLAND), CORTINOVIS (pouvoir à M. GERMAIN), KLEIN (pouvoir à M. PELISSIER),

ABSENTS EXCUSES: Madame et Monsieur BARANDON, NICOLAS.

<u>ABSENTS</u>: Mesdames et Messieurs DAVID-MATHIEU, ETIENNE Loïc, CAVASINO, GUIEN, LEGIER, MARCHAND, RIPOLL(arrivé à 18 h 45), SCHNEIDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Monique ETIENNE.

---oooOooo---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal du conseil du 26 septembre est approuvé à l'unanimité

RELEVE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 7 NOVEMBRE 2019

N° 19-68 du 18 septembre 2019

Avenant N°1 au marché de travaux pour la modernisation de la déchetterie intercommunale de L'Isle sur la Sorgue – 84800 pour le Lot N°1 avec la SNC EIFFAGE ROUTE MEDITERANEE. Le montant de la plus-value pour cet avenant N°1 s'élève à 890,00 €HT.

N° 19-69 du 24 septembre 2019

Convention de prestation de service pour des réunions d'analyse de la pratique professionnelle avec Madame Clarisse SINET-COQUILLAT. : Le montant unitaire pour chaque intervention est de 150,00 €TTC, soit un montant total estimé à 3 600,00 €TTC.

N° 19-70 du 24 septembre 2019

Contrat de maintenance du système de sécurité incendie du Château de Saumane avec la Société ETNI. La redevance annuelle pour l'ensemble des prestations s'élève à 2 300,00 €HT. Il prend effet au 1^{ier} octobre 2019 pour une durée de un an, renouvelable 3 fois une année.

N° 19-71 du 30 septembre 2019

Convention d'interventions pédagogiques. La convention est conclue pour un montant de 280 € sans taxes par demi-journée, pour l'année scolaire 2019/2020.

N° 19-72 du 7 octobre 2019

Contrat de maintenance préventive et corrective de l'ensemble des extincteurs et matériels de secours installés avec la SAS DESAUTEL PROTECTION INCENDIE. Le coût unitaire s'élève à 4,18 €HT par extincteur. Le montant annuel pour l'ensemble de la prestation est de 372,02 €HT.

N° 19-73 du 10 octobre 2019

Contrat de collecte, traitement et rachat des cartons déposés en colonne avec la SARL SAROM. Le coût unitaire s'élève à 514 € HT la tonne collectée. Le montant pour l'ensemble de la prestation est de 28 116 €HT.

19-90 PÔLE D'ACTIVITES DE LA ROUTE DE CAUMONT A L'ISLE SUR LA SORGUE.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ECOPARC+VAUCLUSE

Rapporteur: Monsieur Yves BAYON DE NOYER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

Vu le (SCOT) Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle-sur-la-Sorgue approuvé le 19 décembre 2012

Vu le PLU de la commune de L'Isle sur la Sorgue approuvé le 28 février 2017

Vu l'Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Pays des Sorgues-Monts de Vaucluse » et les statuts de ladite Communauté de Communes Vu les compétences de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, en matière de développement économique, pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités

Vu la délibération n° 18-62 du conseil communautaire 5 avril 2018, décidant de créer le « pôle d'activités économiques de la route de Caumont » à L'Isle sur la Sorgue

Vu la délibération n° 2019-421 du Conseil Départemental de Vaucluse du 21 juin 2019, approuvant la mise en application du dispositif ECOPARC+ VAUCLUSE

- **DECIDE** de solliciter l'aide départementale ECOPARC+ VAUCLUSE pour la création du pôle d'activités de la route de Caumont à L'Isle sur la Sorgue.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom de la CCPSMV, tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération et tout document s'y reportant.

19-91 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR DES PARCELLES AGRICOLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE AU LIEU-DIT « LE PRE LONG » CADASTREES AT 81 , 85, 86, 88 et 94 AU BENEFICE DE LA SAFER – MONSIEUR NICOLAS GRILLI

Rapporteur: Yves BAYON DE NOYER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1 et suivants,

Vu le code rural et notamment les articles L 411-46 et suivants,

Vu le Code rural,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018, constatant l'indice des fermages et sa variation et portant fixation des cours moyens des denrées retenues entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le principe de la conclusion d'une convention de mise à disposition, au bénéfice de la SAFER, pour Monsieur Nicolas GRILLI,

- DECIDE de consentir à la SAFER une convention de mise à disposition de 6 ans ré actualisable chaque année, sur les parcelles non bâties agricoles, cadastrées AT 81, 85, 86, 88 et 94 au lieu-dit « Le Pré Long », soit une surface totale de 18.419 m², sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.
- DIT que la redevance nette au profit de la CCPSMV sera d'un montant de 124,80 € pour les 1 ha 84 a 19 ca, ré-actualisable chaque année en fonction du nouvel indice des fermages indexé sur les cultures de céréales, payable chaque année le 31 décembre. Il est précisé que le dernier indice connu est celui de 2018, il est de 103, 05.
- **DIT** que cette convention est établie pour permettre à la SAFER de consentir un bail au profit de Monsieur Nicolas GRILLI.
- AUTORISE le Président ou Monsieur Pierre MOLLAND, Vice-Président à signer la convention ci-dessus désignée et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération, et toutes les notes techniques ou financière y afférant.

19-92 AQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE CN 49 APPARTENANT A M. COUILLEROT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE REGROUPEMENT DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE AVENUE A. BRIAND A L'ISLE SUR LA SORGUE

Rapporteur: Monsieur Philippe ROUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et les articles L 2122-17, L 2241-1, L5211-9 et suivants.

VU l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les Collectivités et organismes publics,

VU l'accord écrit de Monsieur Christophe COUILLEROT en date du 10/04/2019,

VU le projet de division parcellaire établi par le cabinet Géo Experts à Cavaillon en date du 5 septembre 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de valider le principe de l'acquisition à titre amiable de la parcelle non bâtie et son prix.

- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable la parcelle non bâtie cadastrée CN 49 appartenant à Monsieur COUILLEROT, d'une surface de 17.5 m², située sur la commune de L'Isle sur la Sorgue au 149 avenue Aristide Briand.
- DIT que cette acquisition à titre onéreux se fera au prix accepté de huit cent soixante-quinze (875.00) €uros.
- DIT que le Cabinet FCA représentera les intérêts de la Communauté de Communes, pour la rédaction et la publication de l'acte authentique en la forme administrative pour l'acquisition de cette parcelle.
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Pierre MOLLAND, Premier Vice-Président à signer l'acte authentique, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes administratifs et toutes les notes techniques ou financières y afférant.

19-93 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE POUR L'IMPLANTATION DE MOBILIERS ENTERRES ET SEMI ENTERRES POUR LA GESTION DES DECHETS SUR SON TERRITOIRE

Rapporteur: Monsieur Philippe ROUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de l'environnement,

CONSIDERANT que ces futurs aménagements nécessitent la signature d'une convention avec la Commune de Saumane de Vaucluse afin de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables à ces installations,

- ADOPTE les termes de la convention à conclure entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Commune de Saumane de Vaucluse pour l'implantation de mobiliers enterrés et semi enterrés pour la collecte des déchets.
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19-94 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN GESTION DIRECTE

Rapporteur: Monsieur Michel PELISSIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-12-4,

Vu la délibération n°18-141 du 13 décembre 2018 portant modification de la tarification de l'assainissement en gestion directe,

• **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les nouveaux tarifs de l'assainissement collectif en gestion directe sur la commune de Fontaine de Vaucluse selon le tableau ci-dessous :

	Tarifs au 01/01/2020
abonnement	37,00 €
prix au m3	1,57 €

• **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19-95 CONVENTION D'OBJECTIF POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE TROIS LOCAUX POUR LES OTI DE L'ISLE SUR LA SORGUE, FONTAINE DE VAUCLUSE ET LE THOR ET CONVENTION D'USAGE DU CHÂTEAU DE SAUMANE DE VAUCLUSE AVEC L'EPIC

Rapporteur: Madame Patricia PHILIP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5-III, L.5211-17, L.5211-18-1 et L5214.16 modifié;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu les trois premiers alinéas de l'article L1321-1, les eux premiers alinéas de l'article L.1312-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du CGCT;

Vu la délibération n° 17-129 en date du14 décembre 2017 laquelle a adopté les statuts d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), en vue de sa création et son immatriculation.

- APPROUVE, à titre gracieux la convention de mise à disposition à l'EPIC de trois locaux pour recevoir trois offices de tourisme : L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Le Thor et la convention d'usage du Château de Saumane de Vaucluse.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette délibération.

19-96 CONVENTION AVEC L'ETAT POUR EXPERIMENTER LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

Rapporteur: Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu la Loi de Finances pour 2019 et notamment son article 242,

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant l'intérêt de la collectivité de participer à la modernisation et à la simplification des finances publiques locales,

Considérant l'intérêt de présenter dès l'exercice 2020, des documents budgétaires sous le référentiel M57, qui sera applicable sur toute la prochaine mandature.

- **APPROUVE** l'expérimentation du Compte Financier Unique et le changement de référentiel comptable pour passer à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2020 pour le budget principal et le budget annexe « Zones d'Activités Economiques »
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer la convention à intervenir entre l'Etat et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU)
- **SOLLICITE** le changement de référentiel comptable en M57 pour le budget principal et le budget annexe « Zones d'Activités Economiques »
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Premier Vice-Président délégué aux finances à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19-97 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Rapporteur: Monsieur Pierre MOLLAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu la délibération n°19-34 du 4 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe Assainissement DSP,

Vu la délibération n°19-80 du 26 septembre 2019 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement DSP,

Considérant qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires,

• ACCEPTE la décision modificative n°2 du budget 2019 présentée ci-dessous.

Section d'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 16, article 1641 emprunts

+ 2 000 000,00 €

TOTAL

+ 2 000 000,00 €

Dépenses

Chapitre 21, article 21311 STEP

+ 2 000 000,00 €

TOTAL

+ 2 000 000,00 €

19-98 RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE LA GARDE REGIONALE FORESTIERE (ANCIENNEMENT APSIF) EN 2020

Rapporteur: Monsieur Roland PASTOR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la mise en place du programme « Garde Régionale Forestière » sous réserve d'obtention des subventions régionales à hauteur de 80%
- SOLLICITE les meilleures subventions auprès du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- APPROUVE le recrutement de 4 GRF contractuels et d'un chef d'équipe dans les meilleures conditions sus citées
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Affiché à la Communauté de Communes le

1 2 NOV. 2019

ONTS DE VA

Pierre Gonzalvez,

Président de la CCPSMV,